

Editeur responsable
PARMENTIER Adelin
Route de Bastogne 355
6700 ARLON
☎/Fax 063/21.72.06
parmentierrosiere@pi.be
Bureau de dépôt : ARLON 1



Belgique - Belgie
P.P.
6700 ARLON 1
11/616

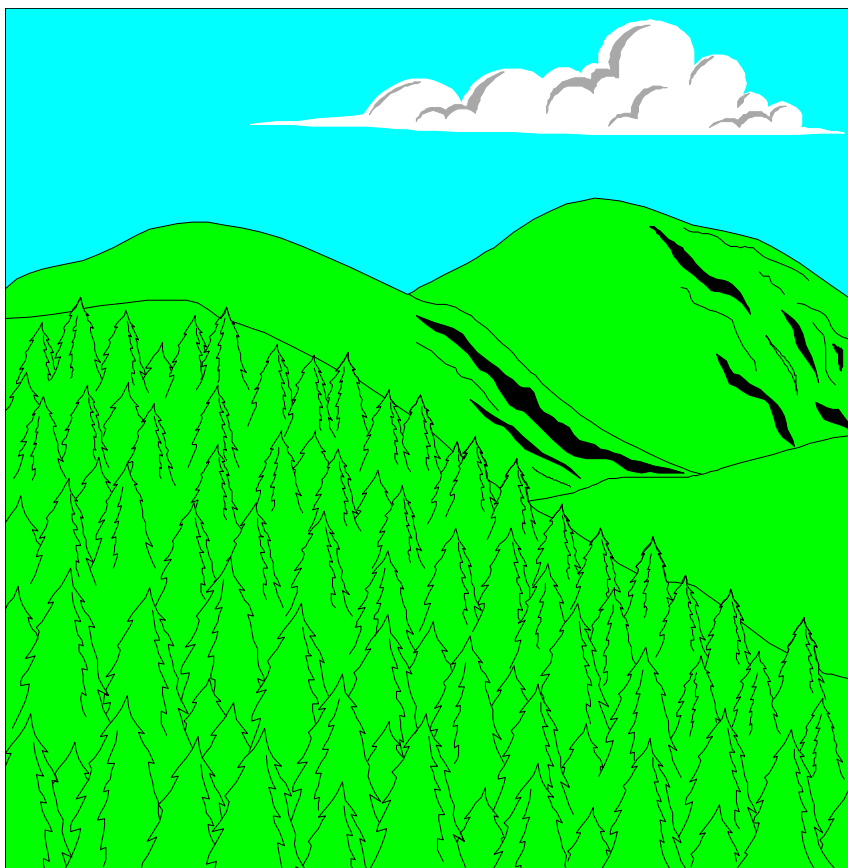
Dans ce numéro :
La marche nationale
Le circuit de Rombach
La marche à Goé

M a r c h e d u
M e r c r e d i c l u b
2 j u i l l e t

Nous participons tous

A P I A L'COPEPETTE

*Feuille d'information de l'Arel's Club Marcheurs
Affilié à la FFBMP - LUX 012
Mensuel - n°133 Juillet 2003*



A nous les paysages des vacances

<u>Les anniversaires</u>		<u>Les marches du mois</u>	
GIORDANENGO Liliane	01	M 02 14h	ARLON B 5-10
THEISMANN Patricia	03	S 05 09h	BIGONVILLE L 5-10
FLOCK José	05	D 06	ATH HUNINGEN B 7-12-22-30-42
MATHIAS Jeannine	06	D 06 07h	TRINTANGE L 5-10
GERARD Manon	08	D 06 07h	LONGVILLY B 6-12-25
NOEL Jean-Claude	12	S 12 13h	ESCH/ALZETTE L 5-10
MULLER Céline	16	D 13 07h	HARNONCOURT B 6-12-22-30
SCHROEDER Marie-Louise	17	D 13 07h	NIEDERFEULEN L 5-10-20
COLAS Daniel	18	D 13 07h	ASSESE B 6-12-18-24
KIMMLINGEN Hubert	19	S 19 14h	ARLON B 9
BRASSEUR Georges	20	D 20 07h	LINGER L 5-10-20
VATRIQUANT Albert	21	D 20 07h	HAMIPRE B 5-10-20
PIRET Marie-Thérèse	22	S 26 07h	LAROCLETTE L 5-10-20
STIERNON Charles	22	D 27	CAR MOL B 5-8-13-20
HANIN Olivier	23	D 27 07h	STEINSEL L 5-10-20
CORMAN Guy	29	S 02 14h	TURPANGE B 6-12
Bon anniversaire		D 03 07h	ETTELBRUCK L 5-10-20
		D 03 07h	VIRTON B 6-10-20-30

Pour se rendre à :

BIGONVILLE : Aux feux à Martelange, prendre à droite puis à gauche au sommet de la côte ou prendre vers Perlé avant la descente sur Martelange et suivre vers Bigonville. (25 km)

TRINTANGE : A Luxembourg, prendre Sandweiler - Remich et jusque Trintange. (45 km)

LONGVILLY : A Bastogne, à l'église, suivre Clervaux jusque Longvilly. (55 km)

ESCH SUR ALZETTE NOSSBIERG : A Esch sur Alzette, prendre la direction de Kayl. Le départ est à gauche dans la côte pour sortir de la ville. (30 km)

HARNONCOURT : A Virton, suivre la direction Florenville. Après 2 km environ, prendre à gauche vers Harnoncourt. (32 km)

NIEDERFEULEN : A Pallen, suivre la direction Redange, puis Grosbous et Feulen (40 km)

ASSESE : N4 en direction de Bruxelles jusque Assesse (107 km)

LINGER : A Athus, prendre Pétange. Un km après la frontière, à gauche vers Linger.

HAMIPRE : Suivre la E411 jusque Léglise puis prendre vers Neufchâteau jusque Hamipré. (35 km)

LAROCLETTE : A Mersch, suivre Larochette. (± 40 km)

STEINSEL : A Luxembourg, suivre la route vers Mersch sur 8 km environ, puis à gauche.

Pour les cars "Les Métallos de la Chiers", téléphoner à M. J. CARTIAUX au 063/38.87.42

L'inconnu du mois

Comme l'inconnue du mois dernier, notre inconnu aime les marches en Crète mais au retour, quelle affaire! Des canalisations bouchées dans les toilettes et voilà notre inconnu obligé de se mettre à la recherche de la personne qui l'aidera. Aux dernières nouvelles, cela irait beaucoup mieux.

Sachez encore que notre inconnu aime la bonne chère et que son tour de taille s'en ressent.

Si vous le reconnaissez, payez-lui un verre de jus d'ananas. (ou de vinaigre pour dissoudre le calcaire)

L'inconnue du mois dernier était *Nicole LABRO*

Car à Mol

Le dimanche 27 juillet, nous organisons un car à Mol. Le club "Wandelsportvereniging" nous propose des circuits de 5, 8, 13, 20 km, sans difficulté. Le car partira à 07.00 heures du carrefour de l'avenue de Longwy et de la rue de Clairefontaine pour rentrer entre 18.00 et 19.00 heures. Nous partirons par la N4.

Nous resterons sur place pour permettre à ceux qui le désirent de parcourir les 20 km. Nous visiterons le musée du carillon et de la vie locale.

A l'aller comme au retour, il y aura un arrêt de quelques minutes pour les fumeurs ou se dégourdir les jambes.

N'oublions pas que 47 marcheurs de ce club sont venus à la marche du maitrank en 2002.

Nouvelles du club

Malade

Annette EVEN doit entrer en clinique ce 2 juillet pour y subir une intervention chirurgicale. Nous lui souhaitons un séjour le plus court possible à l'hôpital et espérons la revoir bientôt sur les circuits.

Etat du club

Notre club compte actuellement 241 inscrits.

Blessé

Notre ami Michel FOURNY s'est cassé le bras lors de la marche de Goé. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement. Une collecte sera organisée pour lui payer des chaussures à crampons.

Marche du maitrank

Certains membres n'ont pu venir à cette marche. Ils communiquent les raisons suivantes :

- Pour information, mon absence à la marche était due à une convocation pour un travail d'assesseur qui a duré jusque 2 heures du matin.
Au plaisir de vous revoir lors d'une prochaine marche.
Georges BRASSEUR
- Ce 18 mai, j'étais de service pour toute la journée.
Patrice GERARD

Nous n'avons pas de nouvelle des trop nombreux autres absents.

Coupes

Des coupes pourront être retirées dans la salle lors du départ de notre marche du 2 juillet par les enfants (et adultes)

Marche du mois

Lors de sa dernière réunion, le comité a décidé d'instaurer une "marche du mois". Il s'agira d'une marche hors province et pour laquelle la participation des arlonais est demandée. Ces marches donneront 2 bonus aux participants.

Pour ceux qui désirent s'y rendre, il leur est demandé de se grouper, dans la mesure du possible.

Divers

Ce bulletin sera en principe posté le 30 juin après-midi.

Le jardin botanique du col de Saverne

Le jardin botanique du col de Saverne semble bien plus grand qu'il ne l'est en réalité. Il est situé à 300 m d'altitude et abrite diverses plantes sauvages de montagne et de plaine ainsi que de nombreuses espèces de plantes de jardin. C'est un endroit superbe où l'on peut voir des orchidées sauvages, dont plus de 20 variétés poussent à profusion.

Marche d'après-midi du mercredi 2 juillet

Le départ de notre marche d'après-midi aura lieu rue Scheuer à la salle de la Diamanterie.

Les postes dont les suivants :

Départ : Jacques KRIER – René VANDERVILT (arrivée à 13.15 hrs)

Contrôle 5 km : Nicole LABRO – Adrien THEISMANN

Contrôle 10 km : Michel FOURNY – Daniel COLAS

Ravitaillement des contrôles : ?

Bar : Roland DETAILLE – Michel GERARD

Pâtisserie : Josiane LASSENCE (sur place à 12.30 heures) – Renelde LAGRANGE – Charles STIERNON

Fléchage ville : Frédéric MARS - ?

Fléchage circuit : Adelin Parmentier - ?

Salle : ?

Grill : Patrick PARMENTIER – Sébastien LAMBERT

Les ? sont des postes à pourvoir. Nous attendons toujours des volontaires.

Sauf avis contraire, merci d'être à la salle dès 13.30 heures.

Vous marchez

Durant le mois de mai, nous avons participé aux marches suivantes :

Itzig (26), Le Châtelet – F (1), Bascharage (19), Blankenberge (samedi 26 et dimanche 26), Bavigne (5), Martelange (80), Dinant (3), Luxembourg (1), Rougegoutte – F (4), Holving – F (46), Labaroche- F (4), Leudelage (42), Arlon prologue (21), Arlon maitrank (109), Rombach circuit permanent (5), Petit-Rechain (2), Bertrange (57), Errouville (3), Goe (14), Hamm (29), Novion-F (1) et Irrel – D (16), soit un total de 540 participations. L'an dernier, pour la même période, nous étions 523.

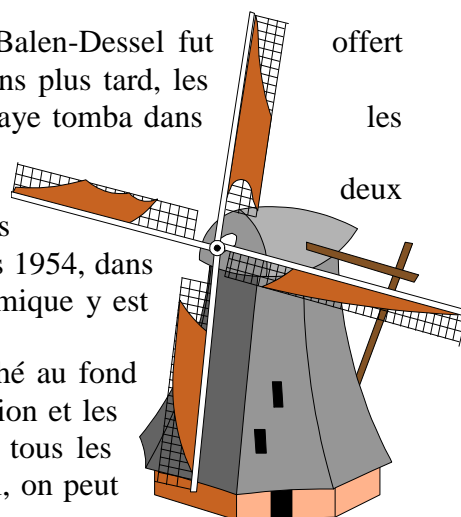
Bravo à tous les courageux. Merci à tous ceux qui ont rentré leur liste des marches. Pour les autres, il n'est pas trop tard. Merci à ceux qui ont relevé les noms des présents ou le nombre d'arlonais lorsqu'ils quittaient la salle.

MOL

Si l'on en croit un manuscrit de 1530, le domaine de Mol-Balen-Dessel fut offert en 774 (sous Charlemagne) à l'abbaye de Corbie mais 109 ans plus tard, les Normands ravagèrent la ville. Il est certain qu'en 1248, l'abbaye tomba dans les mains des Ducs de Brabant.

Mol est une commune verte qui s'est développée entre les guerres et est devenue un centre industriel. Le sable blanc des environs a permis la naissance d'une industrie verrière. Depuis 1954, dans le cadre de l'EURATOM, un centre d'études de l'énergie atomique y est installé avec un réacteur expérimental.

On trouve aussi à Mol le Zivermeer, domaine provincial niché au fond d'une ancienne carrière de sable. On peut y pratiquer la natation et les sports de voile. Des cafés et différents jeux attirent la foule tous les jours. Dans la tour de l'église du doyenné Saint Pierre et Paul, on peut visiter le musée du carillon et de la vie locale.



offert
les
deux

Marche promenade

Ce samedi 19 juillet, les membres qui le désirent peuvent participer à une marche en groupe. Elle nous fera parcourir le circuit de la marche du maitrank, pour le tronçon passant par Guirsch et Heckbous, soit une distance de 9 km à travers champs et bois.

Le rendez-vous est à 14.00 heures sur la route d'Oberpallen, au carrefour vers Guirsch. Nous vous attendons nombreux avec une surprise à mi-parcours.

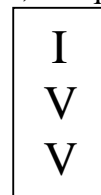
Valeur : un bonus

CIRCUIT PERMANENT IVV DE ROMBACH

Ce circuit est balisé par les "Amis Marcheurs de la Haute Sûre" (GDL 109). Il existe depuis 1987. Sa longueur totale est de 120 km. Il s'agit d'un circuit dit "en marguerite", c'est à dire qu'il est divisé en plusieurs petites étapes.

Comme pour tous les circuits permanents, il faut se procurer le topo-guide. Celui-ci est disponible chez Johny PICARD, rue de Bigonville 10 à Rombach (Tf : 00.352.64.01.87) au prix de 5 €. Johny habite à 100 mètres des feux de circulation de Martelange.

Ce topo-guide décrit les différents parcours et permet de s'orienter lorsque le fléchage a disparu. Ce fléchage est suffisant et permet de marcher sans se référer sans cesse au livret mais à certains endroits, rares, il a été enlevé (arbres abattus, panneaux déplacés,...) Comme pour n'importe quelle marche, il faut un minimum d'attention. Le circuit existant depuis longtemps, les pièges ont disparu. Pour éviter de mélanger les étapes, chaque circuit a une couleur reprise sur le fléchage. Celui-ci se présente sous cette forme



Les étapes peuvent être parcourues dans n'importe quel ordre.

Les différentes curiosités sont reprises dans le topo-guide.

Les 120 km sont divisés comme suit :

- 1) Rouge – 31,3 km. Cette étape part de Rombach, passe par le moulin de Bigonville, Arsdorf, Bigonville et retour à Rombach.

Ce circuit peut être divisé en deux étapes :

Rombach, Moulin de Bigonville, Bigonville, Rombach. (21,4 km)

Moulin de Bigonville, Arsdorf, Moulin de Bigonville (14,8 km)

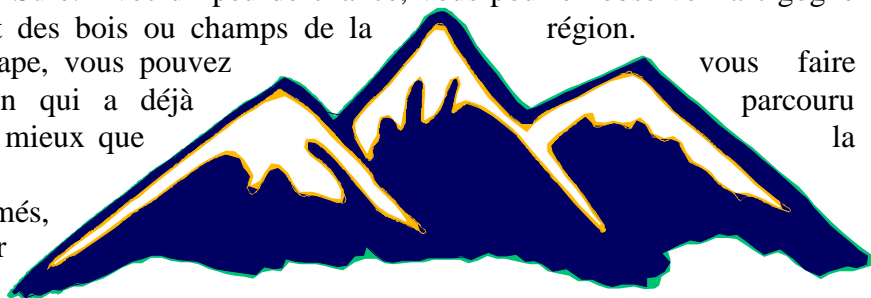
- 2) Noir – 22,7 km. Le parcours vous conduit d'Arsdorf à Neunhausen par Rindschleiden, Brattert et retour.
- 3) Vert – 17,2 km. Au départ de Rombach, vers Wolvelange, Haut-Martelange, Perlé, Wolvelange, Rombach.
- 4) Bleu – 35,7 km. Ce circuit part de Perlé, passe par Holz, Rambrouch, Eschette, Koetschette avant de vous ramener à Perlé.
Il peut être divisé :
Perlé, Holz, Rambrouch, Koetschette, Perlé (22,3 km)
Rambrouch, Eschette, Rambrouch (13,4 km)
- 5) Jaune – 14,5 km. Cette dernière étape vous conduit de Rombach à Grumelange, Wolvelange – Klaus, Perlé, Haut-Martelange et retour.

Même si les côtes ne manquent pas sur le parcours, en divisant les deux grandes étapes, un marcheur en forme peut sans problème parcourir tout le circuit et ainsi admirer les paysages de cette région de la Haute-Sûre. Avec un peu de chance, vous pourrez observer la cigogne noire ou un autre habitant des bois ou champs de la région.

Lors de votre première étape, vous pouvez accompagner de quelqu'un qui a déjà parcouru la lecture de plusieurs pages.

Pour les marcheurs confirmés, il est possible de parcourir la première et la 2ème

étape dans la même journée (54 km) ainsi que la quatrième et la cinquième (51 km). Il y a également possibilité de parcourir un marathon qui remplace la première et la cinquième étape ou qui s'ajoute aux 120 km, au choix du marcheur. Ce marathon compte de nombreuses côtes, certaines très raides.



Paris – Tubize

Ce vendredi 6 juin à 4 heures (du matin), 102 courageux prenaient le départ d'une marche à Paris. Quatre jours plus tard, ils étaient 92 à rallier Tubize après un périple de 292 kilomètres. Cette année, c'est sous un soleil de plomb que s'est déroulée cette marche, si on excepte les orages qui, s'ils ont rafraîchis les athlètes, ont aussi causé de nombreux problèmes aux pieds. Un marcheur de notre club était à l'arrivée. Frédéric MARS a terminé cette marche dans un bon état de fraîcheur. Un grand bravo. Ce n'est pas tous les jours qu'un marcheur parcourt un marathon le matin et un autre l'après-midi; ceci plusieurs jours de suite.

A l'arrivée, il a été salué par sa famille, Ginette et le président.

Marche à Brunssum

Ce dimanche, c'est la Pentecôte. Durant ce long week-end, il n'y a pas de raison de ne pas sortir des sentiers battus et d'aller marcher dans un endroit où nous n'allons jamais. Après avoir consulté le calendrier international, nous jetons notre dévolu sur Brunssum, un peu plus loin que Maastricht.

Nous arrivons à destination sans trop de problème mais un peu surpris par la plupart des carrefours hollandais, bien compliqués du fait des pistes cyclables. Le parking est à une centaine de mètres de la salle. Celle-ci est en fait un grand hangar d'un petit terrain d'aviation dont un des côté est ouvert. Un barbecue nous propose une pile de saucisses du meilleur aspect. Il est un peu plus de 11 heures et nous décidons de manger après la marche.

C'est sous un soleil africain que nous partons sur les 10 kilomètres. Le parcours nous entraîne dans les bois de pins, dans des landes, dans des marais, puis encore dans des bois. Plus nous avançons, plus le ciel se couvre.

Alors que nous entrons sur le parking, l'orage se déchaîne, en quelques secondes et avec une pluie diluvienne. Nous n'avons que le temps de sauter dans la voiture. Après une dizaine de minute, une petite accalmie nous permet de prendre nos parapluies et d'aller à la salle.

Mauvaise surprise : le barbecue est éteint et les saucisses ne sont plus que souvenir. Nous prenons un sandwich au jambon, insipide comme un produit industriel. La bière hollandaise ne nous enchante pas non plus et nous quittons bien vite la salle.

Nous gardons cependant un bons souvenir de cette marche, grâce aux paysages inhabituels que nous avons vus. Peut-être à l'an prochain !

Ginette et Adelin

Marche du mois

La première marche du mois nous conduira à Assesse où le club des "Piverts de Courrière" organise une marche avec des circuits de 6, 12, 18 et 24 kilomètres.

Pour ceux qui désirent s'y rendre, rassemblement à la place des Chasseurs Ardennais à 07.00 heures. Nous partirons par Bastogne.

Barbecue des Pierrots

Le comité des Pierrots de la rue de Diekirch
A le plaisir de vous inviter à sa journée méchoui

Dimanche 3 août

Lingenthal belge

Agneau ou cochon de lait grillé

Apéro dès 11.30 heures

Enfants : 6 euros (deux saucisses, crudités, boisson, dessert)

Adultes : 12 euros

Agneau ou cochon de lait ou brochettes - à préciser lors de la réservation avec le paiement chez Pierrot ALBESSART, rue de la Caserne 14 ou chez MANIGART, rue Reuter 51 (063/41.26.18) Le plus tôt sera le mieux, priorité aux premiers.

Disc Jockey : TORREIP DRASSEBLA

Tombola lors du repas.

Week-end en Alsace

Nous organisons le week-end des 20 et 21 septembre un car en Alsace. Le programme est le suivant :

Départ d'Arlon à 07.00 heures

Vers 09.00 heures, arrivée à Walschbronn au club "Les Amis de la Marche" où nous mangerons.

L'après-midi sera consacré à une visite (musée de la Ligne Maginot)

Arrivée à l'hôtel Campanille de Haguenau vers 18.00 heures

Repas typique dans un restaurant de la ville

Dimanche, marche à Haguenau

Repas au club

Au retour, visite du Jardin botanique du Col de Saverne

Rentrée à Arlon à 18.00 heures au plus tard.

Le prix comprenant le voyage, l'hôtel, le repas du samedi soir, les visites et les inscriptions aux marches n'est pas encore fixé définitivement. Il sera au maximum de 80 Euros comprenant le car, l'hôtel, le repas du samedi soir, les visites et les inscriptions aux marches. Attention, supplément pour chambre seul.

Les inscriptions sont à faire chez Maryse avec versement de 50 €uros sur le compte du club 001-0642043-76 au moment de l'inscription qui ne sera définitive qu'après réception de la somme **et ce avant le 25 juillet**. S'il n'y a pas assez d'inscrits à cette date, le car sera annulé.

Le solde sera payable dans le car.

La marche à GOE

Ce 29 mai 2003, jour de l'Ascension, quelques membres du club décident de se rendre un peu plus loin que la traditionnelle marche du jour à Hamm. Le temps est splendide et c'est à treize dans trois voitures que nous prenons la route. Il faut dire le contingent des nordistes est le plus important avec 8 marcheurs.

A notre arrivée, nous sommes conduits vers le parking à quelques mètres de la salle. A notre entrée, première surprise, nous rencontrons René et Laurette TOUSSAINT. Après les salutations d'usage, une tasse de café et en route.

Ça démarre assez fort à travers champs, par un petit sentier bien raide. Nous traversons ensuite la grand-route et nous entrons dans les bois que nous ne quitterons que deux kilomètres avant l'arrivée. Nous traversons successivement des feuillus, des sapins et des taillis. Jusqu'au deuxième contrôle, le chemin monte, heureusement pas trop fort. Comme dans tout parcours, après la côte, la descente. La descente dans le bois est forte

et les orages de la semaine ont rendu le terrain glissant. A quelques mètres de la grand-route, Michel FOURNY glisse et tombe. Il se plaint du poignet droit. Il marche jusqu'au contrôle 500 mètres plus loin. De là, il est pris en charge par les organisateurs et reconduit à la salle. Avec l'aide du responsable du club, il remplit les papiers d'assurance et il est décidé de le conduire en ambulance à la clinique de Verviers.

A la clinique, les médecins décident d'opérer d'urgence et placeront deux broches. A 18.00 heures, Michel peut quitter l'hôpital et nous reprenons la route d'Arlon. Malgré cet accident, tous promettent de revenir l'an prochain.

Je tiens à remercier les responsables des "Goé-Lands" pour leur intervention et le personnel du service des urgences de l'hôpital de Verviers pour son amabilité, sa rapidité et sa compétence, malgré de très nombreuses interventions ce jour-là.

LA MARCHÉ NATIONALE À MONTIGNY LE TILLEUL

Ce dimanche 29 juin, un superbe car à étage emmène notre groupe de marcheurs à Montigny-le-Tilleul.

A 09.15 heures, nous sommes sur place. Les quatre premiers kilomètres de parcours de 20 km nous font découvrir un très beau quartier résidentiel où les habitants ont rivalisé de sens esthétique pour fleurir leurs maisons.

Ensuite, nous marchons au frais dans un bois de feuillus qui fait penser aux environs de Clairefontaine.

Nous sommes bientôt à Fontaine-l'Évêque où l'itinéraire nous permet d'admirer les ruines imposantes de l'Abbaye cistercienne d'Aulnes. Par l'arrière, nous pouvons apercevoir la belle cour intérieure. Je ne suis pas la seule à photographier ce site.

La Sambre s'écoule très calmement, le groupe de 18 km la longera. Les marcheurs de 20 km s'éloignent pour se diriger vers la forêt domaniale de Leernes Ce beau bois peut se comparer à notre Beynert.

Avant d'arriver à Landelies, l'horizon nous révèle l'autre aspect de la région, même si la sidérurgie y est en déclin. De hautes cheminées fument et les terrils se sont recouverts de verdure.

La petite église St-Martin de Landelies est jolie, en partie romane, en partie gothique.

Nous arriverons bientôt au bout de notre marche. Le temps est chaud mais comme le circuit s'est fait en grande partie dans les bois, nous n'en souffrons pas trop.

Après avoir pris un rafraîchissement dans la salle du club, pas mal de marcheurs vont flâner dans le patelin. Il y a deux pôles d'attraction : la jolie église et ... une belle taverne accueillante, avec jardin.

Nous rentrons à Arlon comme prévu vers 18.00 heures. Je pense que tous sont contents de leur journée.

Huguette Breny

Les organisateurs ont accueilli 2.040 marcheurs.

Historique de la MESA

Créée en 1967 par le 3^{ème} Régiment de Chasseurs Ardennais sous le nom de Marche du Souvenir (MS), cette marche fut un exercice militaire qui avait pour but de parcourir les itinéraires de combats de la ligne de défense des Chasseurs Ardennais en Mai 1940. Les participants à cet exercice étaient tous des militaires d'active ainsi que de nombreux miliciens du 3^{ème} Régiment de Chasseurs Ardennais. Cette marche se déroulait en 4 étapes de +/- 30 Km entre ARLON et TROIS-PONTS et eut lieu cette première fois en janvier

En 1968, tous les miliciens de ce Régiment étaient démobilisés et ont tout de même souhaité refaire cette marche en tenue civile avec les militaires d'active du Régiment. Le Chef de Corps de l'époque donna son accord et proposa d'organiser la marche dans des conditions climatiques plus favorables, donc en juin. Etant donné la participation de ces civils, la marche s'appellera dorénavant Marche du Souvenir et de l'Amitié (MSA).

A partir de cette édition 1968 de la MSA, ce fut une longue amitié qui commença avec une participation de plus en plus importante de civils à la MSA.

Au fur et à mesure des années, en plus de l'effort physique important que représentait la marche, l'ambiance de camaraderie se renforçait et les villes-étape commencèrent à s'associer à cette ambiance en créant diverses animations pour les marcheurs.

Les organisateurs, afin de renforcer encore les sentiments historiques de la marche, décidèrent de rallier, au cours des étapes, tous les monuments dédiés aux combats. Les différentes villes concernées s'associèrent pour fleurir et honorer tous ces monuments. Les villes concernées ressentirent immédiatement l'intérêt touristique de la marche et en profitèrent pour faire découvrir aux marcheurs les Ardennes belges : ses forêts magnifiques, ses collines et ses rivières.

La suite le mois prochain!

REGLEMENT ADMINISTRATIF

Article 1

Les sorties en groupe se font selon un calendrier établi par le comité sur base des calendriers FFBMP et IVV.

Article 2

Le calendrier des sorties en groupe sera établi annuellement par le comité. Il déterminera les destinations pour lesquelles le club intervient dans les frais de déplacement.

Article 3

Tous les marcheurs qui se font conduire aux différentes marches paieront une participation au chauffeur, sauf les enfants aux études. Cette participation est de 1 euro pour les déplacements de 40 km maximum aller et de 2 euros pour les déplacements plus longs. Chacun veut garder sa voiture propre, les marcheurs embarqués y veilleront. Le chauffeur ramènera ses passagers au lieu d'embarquement.

Article 4

En fonction du calendrier établi annuellement par le comité, le club intervient dans les frais de voiture proportionnellement au taux d'occupation, ce taux étant considéré complet à partir de 4 occupants.

Article 5

Chaque marcheur veillera à prévenir le président ou un membre du comité de sa présence aux différentes marches. Cet avis se fera au moins lors des demandes paraissant dans le bulletin ou plus souvent, au choix.

Article 6

Le comité fixe annuellement le nombre et le prix des voyages en car.

Pour l'année 2003, le prix pour un car est de 5 €
Il comprend

- le voyage
- l'inscription à la marche
- le pourboire du chauffeur

Ce prix concerne les adultes. Les enfants aux études participent gratuitement.

Pour des voyages exceptionnels, il y aura décision du comité.

Article 7

Afin de remplir les cars, il est demandé à chacun de faire appel à ses amis et connaissances. Ces personnes sont soumises au même régime. La priorité restera toujours aux affiliés du club.

Article 8

L'heure de départ des cars sera fixée de façon à permettre le retour entre 18.00 et 19.00 hrs.

Article 9

Chaque membre adulte paie annuellement, en janvier au plus tard, une cotisation de 5. Elle est de 2,5 € pour les enfants aux études.

Cette cotisation comprend le timbre assurance exigé par la FFBMP. Le montant de la cotisation peut être revu annuellement par le comité.

Article 10

Le comité décidera annuellement des avantages offerts aux marcheurs. L'adhésion au club ne donne pas forcément droit aux avantages prévus. Ceux-ci sont accordés en fonction d'un nombre de participations aux manifestations prévues par le comité. Ces participations donnent 1 ou plusieurs bonus :

- Participer à une marche : 1 bonus
- Participer à une marche du mois : 2 bonus
- Travailler à une de nos marches : 3 bonus
- Participer à un voyage en car : 5 bonus

Article 11

Pour l'organisation de nos marches, tous les volontaires seront les bienvenus. La répartition des postes se fera lors de la réunion "club" préparatoire, par désignation de responsables

Article 12

Toutes les personnes qui travaillent ou qui participent d'une manière quelconque à l'organisation de nos marches auront droit à un repas et une boisson gratuits.

Le même avantage est accordé au permanent délégué par la FFBMP

Article 13

Le club organise annuellement un souper et un barbecue. Tous les membres peuvent y participer. Les invités sont les bienvenus. Le comité fixe annuellement le montant de la participation. Ce montant sera lié à l'article 10.

Article 14

Le comité peut, au nom du club, offrir des fleurs ou un cadeau aux membres à l'occasion d'événements importants tels naissance, communion, hospitalisation (8 jours minimum et avis du comité), mariage et décès.

Article 15

Un bulletin mensuel portera à la connaissance des membres les décisions du comité et les nouvelles du club. Ce bulletin est envoyé aux membres. Il peut également être retiré chez le responsable ou obtenu par e-mail.

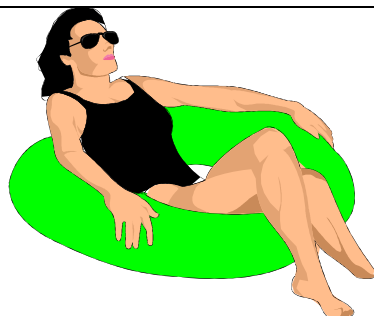
Article 16

Le comité est libre d'ajouter ou de supprimer certains points de ce règlement. Les changements seront portés à la connaissance des membres par le bulletin

Ce règlement administratif a été modifié lors de la réunion du comité du 2 juin 2003

JUILLET 2003

<u>Anniversaires</u>	<u>Marches</u>	<u>Mémo</u>
M 1 <i>Liliane GIORDANENGO</i>		
M 2	ARLON	MARCHE DU CLUB
J 3 <i>Patricia THEISMANN</i>		
V 4		
S 5 <i>José FLOCK</i>	BIGONVILLE	
D 6 <i>Jeannine MATHIAS</i>	LONGVILLY TRINTANGE <i>Hünigen</i>	<i>Car d'Athus</i>
L 7		
M 8 <i>Manon GERARD</i>		
M 9		
J 10		
V 11		
S 12 <i>Jean-Claude NOEL</i>	ESCH SUR ALZETTE	
D 13	HARNONCOURT NIEDERFEULEN ASSESE	Marche du mois
L 14		
M 15		
M 16 <i>Céline MULLER</i>		
J 17 <i>Marie-Louise SCHROEDER</i> <i>(Epouse René SCHMIT)</i>		
V 18 <i>Hubert KIMMLINGEN</i>		
S 19	ARLON	Marche promenade club
D 20 <i>Georges BRASSEUR</i>	HAMIPRE LINGER	
L 21 <i>Albert VATRIQUANT</i>		
M 22 <i>Marie-Thérèse PIRET</i> <i>(Epouse Léon COLLIN)</i> <i>Charles STIERNON)</i>		
M 23 <i>Olivier HANIN</i>		
J 24		
V 25		
S 26	LAROCLETTE	
D 27	MOL STEINSEL	CAR DU CLUB
L 28		
M 29 <i>Guy CORMAN</i>		
M 30		
J 31		



Vivent les vacances